

MAIRIE d'EPEGARD
Réunion du conseil municipal
14 avril 2022

Date de convocation : 07 avril 2022

Présents : MM Pascal DÉMARE, Jean-François PAYAN, Mme Catherine COTTIN, MM Reynald LAMY, Christophe LECLERE, Michaël DELAIR, Guillaume PAYAN, Mme Jessica LEROUGE.

Excusés : MM BESSIN (pouvoir M. JF Payan), Cyriaque LEFORT (pouvoir M. Démare), Patrick GEZOLME (pouvoir M. Leclere), Mme Chantal DURAND (pouvoir Mme Lerouge).

Absents : Mme MARTIN, M. BUREL.

Secrétaire : Mme COTTIN

➤ **Approbation du compte de gestion 2021**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le compte de gestion pour l'exercice 2021 dressé par Mme ALLAIX et M. MATHIEU

Les membres du conseil sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	68 136,73	357 158,26	425 294,99
Titres de recette émis (b)	24 494,32	270 379,27	294 873,59
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	24 494,32	270 379,27	294 873,59
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	68 136,73	357 158,26	425 294,99
Mandats émis (f)	51 379,54	278 454,15	329 833,69
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	51 379,54	278 454,15	329 833,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	26 885,22	8 074,88	34 960,10

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-11 460,13		-26 885,22		-38 345,35
Fonctionnement	118 889,78	18 557,13	-8 074,88		92 257,77
TOTAL I	107 429,65	18 557,13	-34 960,10		53 912,42
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	107 429,65	18 557,13	-34 960,10		53 912,42

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021, présenté par le receveur municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 établi par

Mme Allaix et M. Mathieu

➤ **Adoption du compte administratif 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire expose au conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations	fonctionnement	278 454,15	270379.27
	investissement	51 379,54	24 494.32
Reports 2020	fonctionnement		100 332.65
	investissement	11 460,13	
TOTAL		341 293,82	395 206,24
Restes à réaliser	investissement	5 203,00	0,00
Résultat cumulé	fonctionnement	278 454,15	370 711,92
	investissement	68 042,67	24 494,32
	TOTAL CUMULE	346 496,82	395 206,24

➤ **Affectation du résultat 2021**

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2021 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement 2021	
A/ Résultat de l'exercice	- 8 074,88
B/ Résultats antérieurs reportés	100 332,65
C/ Résultats à affecter	92 257,77
Investissement	
Résultat de l'exercice	- 26 885,22
Résultat antérieur reporté	- 11 460,13
Déficit 2021	-38 345,35
RAR Dépenses	5 203,00

Décide d'affecter le résultat comme suit :

1) Affectation au 1068	43 548,35
2) Report en fonctionnement R 002	48 709,42

➤ **Vote des subventions 2022**

Le conseil, après délibération,
- vote ainsi qu'il suit les subventions 2022

Club des primevères	750
Epéard gym	150
Football Club Pays du Neubourg	1 400
Société de chasse	100
Société de tir	100
Coopérative scolaire Epéard	700
Club de théâtre Epéard	200
Association « avec les enfants »	200
Croix Rouge Le Neubourg	200
Prehandys 276	100
Les Restos du cœur	300
Banque alimentaire	300
Neubourg Athletic Club	50
AFSEP	40
Association Charline	75
Centre Normandie-Lorraine	40
AFM	50

➤ **Vote du budget primitif 2022**

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré :

ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Votés au titre du présent budget	321 980,42	273 271,00
Résultats de fonctionnement reportés		48 709,42
TOTAL	321 980,42	321 980,42

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Votés au titre du présent budget	48 123,55	91 671,90
Restes à réaliser	5 203,00	0,00
Solde d'exécution reporté	38 345,35	
TOTAL	91 671,90	91 671,90
TOTAL DU BUDGET	413 652,32	413 652,32

➤ **Vote des taux d'imposition 2022**

Le conseil municipal, après délibération, vote les taux d'imposition 2022 ainsi qu'il suit :

Taxe foncière (bâti)	34,43
Taxe foncière (non bâti)	40,77
Taux CFE	14,63

➤ **Validation de devis**

- Fleurissement : validation du devis HAAS 27110 Le Neubourg pour un montant TTC de 1 328,44 €
- Changement de la plaque du panneau de basket : validation du devis SDU 56520 Guidel pour un montant TTC de 347,18 €
- Nettoyage de la façade de la salle polyvalente : validation du devis Entreprise HARAND 27370 Le Bec Thomas pour un montant TTC de 318,60 €
- Changement de la porte de la cuisine de la salle polyvalente : validation du devis entreprise HEURTEVENT 27270 Ferrières St Hilaire pour un montant TTC de 1 708,80 €
- Poursuite du rejointoiement du mur du cimetière : validation du devis entreprise GOUEL David 27110 Le Troncq pour un montant TTC de 3 372 €

➤ **Questions diverses**

- M. Lamy expose la divagation constante des chiens d'un habitant d'Epéguard : monsieur le maire va retourner le voir avant l'envoi d'une lettre de mise en demeure.
- Le conseil reporte la décision de modifier l'emplacement de l'arrêt de bus du parking de l'école en raison de contraintes budgétaires.
- Monsieur le maire expose la proposition du conseil départemental de nous céder la parcelle cadastrée ZC 34 au prix de 10 000 €. Monsieur le maire expose que cette parcelle est classée non constructible et qu'elle avait été acquise précédemment par le Département dans le cadre de la déviation. Le conseil donne un avis défavorable.

FIN DE SEANCE